

Pour des municipalités en action pour la santé et le climat

Les municipalités ont un rôle clé à jouer pour protéger la santé des populations face à la crise climatique et à la perte de la biodiversité. En agissant sur l'environnement, l'aménagement du territoire, le transport ou la sécurité, elles mobilisent plusieurs de leurs compétences pour améliorer la qualité de l'air, soutenir la transition énergétique, protéger la biodiversité et réduire les inégalités d'accès à des milieux de vie sains et résilients.



Comment faire la différence?

1. S'engager à améliorer la qualité de l'air pour un air sain

- Élaborer un plan d'action ambitieux de réduction des émissions de gaz à effet de serre avec des objectifs mesurables, et assurer l'exemplarité de la municipalité dans ses pratiques de décarbonation, ses aménagements, ses infrastructures ou ses achats.

2. Reconnaître un droit à la fraîcheur pour protéger les personnes vulnérables face aux chaleurs extrêmes

- Adopter un règlement municipal prévoyant des mesures de protection contre la chaleur accablante, telles que l'accès à des lieux de fraîcheur de proximité (espaces verts et bleus), l'accès à l'eau potable gratuite, des campagnes de sensibilisation, la création de refuges climatiques ou l'aménagement d'ombres dans l'espace public.

3. Adhérer à l'Engagement Montréal pour la protection de la biodiversité

- Intégrer dans les politiques locales des actions concrètes issues de cet appel à l'action, afin de renforcer les efforts de préservation des écosystèmes, essentiels à la santé et à la qualité de vie dans une perspective d'« Une seule santé »*.

* Selon l'Organisation mondiale de la Santé, l'approche Une seule santé est « une approche intégrée et unificatrice qui vise à optimiser la santé des personnes, des animaux et des écosystèmes, et à trouver un équilibre entre ces dimensions. ».

Inspirez-vous, passez à l'action!

Qualité de l'air

- Plusieurs municipalités québécoises ont pris des engagements de réduction des émissions de gaz à effet de serre et de carboneutralité au sein de leurs « plans climat », notamment la **Ville de Montréal**, la **Ville de Québec** et la **Ville de Gatineau**.
- L'Association québécoise des médecins pour l'environnement a publié un **cadre de référence pour un air sain** et propose de bonifier les outils de surveillance et de contrôle de la qualité de l'air au Québec.
- L'Union des municipalités du Québec offre un service d'accompagnement **Parcours de décarbonation** aux municipalités pour la décarbonation efficiente de leurs parcs, bâtiments et véhicules municipaux.

Droit à la fraîcheur

- Plusieurs ressources sont disponibles pour mieux comprendre le droit à la fraîcheur :
 - ◇ **Infographie** de l'Université de Colombie-Britannique résumant les échanges sur le droit à la fraîcheur (en anglais)
 - ◇ Deux articles français du **Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement de Paris** et de **Demain la ville** expliquent le droit à la fraîcheur.
- La Ville de Toronto a adopté un **Code de l'ombre** pour limiter la surexposition aux rayons ultraviolets du soleil par l'aménagement urbain, favorisant ainsi l'activité physique, la qualité de l'air et la réduction des îlots de chaleur.
- L'Institut national de santé publique du Québec propose plusieurs ressources pour **lutter contre les îlots de chaleur**.
- L'Urban Sustainability Directors Network explique le concept de **refuges climatiques** et donne des exemples de projets mis en place par les municipalités (en anglais).

Protection de la biodiversité

Plusieurs initiatives appuient l'appel à l'action lancé par la Ville de Montréal lors de la COP15 :

- L'Arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve a adopté un **plan de biodiversité** recensant les espèces, les enjeux et une série d'actions afin de protéger la faune et la flore sur son territoire.
- La Ville de Québec a développé une **Stratégie en faveur de la biodiversité 2025-2040** pour conserver la biodiversité, l'intégrer dans la ville et favoriser l'accès à la nature.
- Nature Québec propose l'**approche 3-30-300** : voir au moins 3 arbres autour de soi; se déplacer dans des quartiers où 30 % de l'espace est couvert d'arbres; vivre à moins de 300 mètres d'un espace vert. Il s'agit en même temps d'un indicateur pour lutter contre les inégalités territoriales.

Vous souhaitez en savoir plus sur ces priorités et initiatives en santé et climat?

Visitez aspq.org | Santé et climat.



Pour plus d'information, contactez : **Association pour la santé publique du Québec • aspq.org | 514 528-5811 | info@aspq.org**

© Tous droits réservés 2025